PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Contrat d'engagement 2023-2027



LES AMBASSADEURS DU PARC

« Ces forces vives qui font le Parc »

ENTRE

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, représenté par sa Présidente, Sophie TUBIANA

ET l'Ambassadeur :	
Demeurant au :	
Coordonnées Tél :	Mél :
Représentant la structure :	

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1. Qui sont les signataires ?

1.1. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR)

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'étend sur 141 communes historiques, de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Il s'est constitué autour de la Loire et ses affluents : la Vienne, le Cher, le Thouet, l'Authion...

Il est né de l'impulsion d'acteurs locaux souhaitant s'engager dans une dynamique durable. Pour cela, élus, socioprofessionnels, associations, techniciens et habitants ont participé à l'élaboration d'un projet de territoire. Ce dernier fixe les grandes orientations à mener dans une Charte pour les 15 ans à venir (2024-2039).

Pour mener à bien ce projet, il s'appuie sur une équipe technique regroupant une trentaine d'agents. Elle intervient dans des domaines aussi divers que la biodiversité et les paysages, l'urbanisme, l'éco-développement, l'agriculture et la forêt, l'énergie et le climat, , le tourisme, l'éducation, la culture et la communication.

Elle se tient à disposition des élus, acteurs locaux ou habitants qui souhaitent monter des projets en lien avec les orientations du Parc.

Le PNR est placé sous l'égide de plusieurs instances regroupant des élus des collectivités membres. Sophie TUBIANA en est actuellement la Présidente.

1.2. L'Ambassadeur du Parc

L'Ambassadeur est une personne volontaire qui :

- habite sur le territoire du Parc et/ou y exerce une activité professionnelle et/ou bénévole;
- est en contact direct ou en réseau avec des publics, de par son activité ;
- s'intéresse au territoire et à la préservation de ses patrimoines (naturels, paysagers et culturels);
- souhaite bénéficier d'une information régulière sur les actions du Parc ;
- est motivée pour s'impliquer dans le projet de territoire du Parc et la vie de la structure.

Article 2. Pourquoi un réseau d'Ambassadeurs ?

2.1. Pour s'exprimer et agir ensemble

La mise en œuvre du projet de territoire ne peut s'effectuer sans la participation des forces vives concernées. Cette participation se construit dans le temps, au prix d'un travail de longue haleine : mobiliser les acteurs, les rencontrer, les écouter, leur donner des clés d'information... Pour construire ensemble notre avenir, le Parc naturel régional se doit de fédérer les énergies, de créer des lieux de dialogues. Dans ces échanges, le regard et la position d'habitants « citoyens » est indispensable. La création d'un réseau d'Ambassadeurs du territoire est en partie le fruit de cette réflexion.

2.2. Pour faire connaître les actions du Parc

De par son projet de développement durable, le Parc a un regard transversal sur les différents enjeux du territoire. Il s'évertue à y répondre au travers de 5 grandes missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'innovation, l'expérimentation et le transfert d'expériences.

L'ensemble de ces missions, dont les interactions sont multiples, se déclinent annuellement dans un programme d'actions qui débouchent sur des opérations et des outils concrets.

Ces opérations sont ensuite communiquées auprès des publics via divers médias, principalement : Internet et publications papier. Toutefois, des recherches ont montré que le public retient mieux ce qu'il voit ou ce qu'il entend, de ce qu'il lit. En d'autres termes, il est primordial que le Parc diversifie ses canaux de communication et donne une place importante au média humain pour faire connaître ses actions, notamment grâce au réseau des Ambassadeurs. Pour répondre à cet enjeu, le Parc participe à de nombreux événements sur son territoire, auxquels la participation/l'appui des Ambassadeurs est aussi nécessaire.

2.3. Pour expliquer le « plus Parc »

De nombreuses collectivités sont impliquées dans le développement local de nos territoires. Alors, quel est le « plus Parc » ? Cette interrogation est légitime et accentuée par la multiplication des structures en place.

Dans un rôle de relais d'information et d'écoute, des personnes informées et formées comme les Ambassadeurs du Parc peuvent témoigner de la spécificité et de la complémentarité du Parc au regard des autres structures.

2.4. Pour évaluer les équipements et prestations de tourisme et loisirs proposés ou promus par le Parc

Le Parc s'engage auprès des habitants et visiteurs sur la qualité des équipements et prestations de tourisme et loisirs qu'il propose ou promeut.

Toutefois, compte tenu de son importante offre, le Parc ne peut tout vérifier seul. Les Ambassadeurs qui suivent la formation « Évaluer des produits Parc » lui apportent leur aide.

D'après une grille de critères simplifiée, ils testent les : sentiers nature, sentiers d'interprétation, circuits patrimoine, circuits équestres et vtt, sorties accompagnées de l'Agenda des animations.

Article 3. Quels sont les engagements des signataires ?

3.1. Engagements du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Reconnaître les Ambassadeurs dans leur rôle de relais d'information

Pour cela, le Parc s'engage à :

- leur adresser la liste des élus des communes délégués au Comité syndical du Parc ;
- les convier officiellement aux manifestations du Parc ;
- les rendre destinataires des principaux documents édités par le Parc ;
- les inviter aux commissions et, en fonction des besoins et des domaines de compétences/centres d'intérêt de chaque Ambassadeur, groupes de travail ou projets les concernant.

Assurer l'animation du réseau

Le Parc s'attache à impulser les actions du réseau, écouter les suggestions, encourager les initiatives, initier et collaborer à la réalisation d'outils d'information propres aux Ambassadeurs. Pour cela, il s'engage, entre autres à leur adresser la liste des Ambassadeurs, toutes sessions confondues, comprenant : nom, prénom, organisme, mél, site Internet, la commune, le secteur géographique et la date de session ;

Identifier les Ambassadeurs comme personnes ressources à part entière

Cette reconnaissance se distingue auprès :

- des partenaires du Parc, par la diffusion de la liste « Ambassadeurs » aux élus des collectivités territoriales, chambres consulaires, Offices de Tourisme...
- du public, grâce à un « sigle » extérieur apposé sur les objets suivants fournis à l'Ambassadeur : diplôme et badge.

Maintenir annuellement un duo information/formation

Pour que les Ambassadeurs puissent réaliser efficacement leur mission, le Parc s'engage à :

- fournir tous les outils indispensables à la connaissance du réseau et de l'action du Parc;
- proposer chaque année un complément de formations : formations thématiques, journées de découverte d'un territoire ou d'un autre PNR, journées techniques, conférences...

Ce duo information/formation permet de maintenir un réseau de personnes qualifiées qui porte un regard éclairé sur le territoire, s'approprie les enjeux de demain et est en mesure d'échanger sur ces questions.

3.2. Engagement de l'Ambassadeur

Promouvoir le Parc

L'Ambassadeur connaît le territoire du Parc, ses missions, ses principaux domaines d'actions, ses caractéristiques patrimoniales et est capable d'échanger sur ces sujets.

Il sait répondre aux questions d'ordre général qui lui sont posées ou sait se renseigner pour apporter les réponses adaptées. L'équipe technique du Parc se tient à sa disposition à cet effet.

L'Ambassadeur doit également provoquer l'intérêt de personnes qui ne connaissent pas ou peu le Parc dans son entourage. Pour cela, il peut s'appuyer sur les outils mis en place par le Parc ou être à l'initiative d'autres outils/moments d'échange.

À titre d'exemples non exhaustifs, l'Ambassadeur peut :

→ s'il est élu :

- consacrer un petit temps d'information sur le Parc, auprès de ses collègues conseillers municipaux, lors des réunions en mairie;
- les encourager à découvrir les produits, équipements et animations proposés et promus par le Parc;
- s'assurer que chaque bulletin municipal consacre un encart sur le Parc (Camille DEPLAIX, chargée de mission Communication, adressant plusieurs articles à cette fin durant l'année au secrétariat de mairie);
- être force de proposition auprès du Conseil municipal sur une opération menée avec le Parc qui pourrait être profitable à la commune ;
- organiser avec l'aide du Parc et à l'attention des habitants de la commune un atelier de découverte des paysages et de leur évolution...

→ s'il est prestataire touristique :

- encourager les visiteurs à découvrir les produits, équipements et animations proposés et promus par le Parc;
- en expliquer la plus-value : des prestations de qualité et éthiques dans une destination doublement labellisée (Parc et UNESCO), une échappée buissonnière en Val de Loire permettant de découvrir un patrimoine culturel intimement associé au patrimoine naturel, du remarquable au plus confidentiel;
- se faire l'écho de l'action et de la philosophie du Parc auprès des instances institutionnelles, si nécessaire...

→ s'il est membre d'une association ou salarié d'une entreprise :

- consacrer un petit temps d'information sur le Parc auprès de ses collègues ;
- les encourager à découvrir les produits, équipements et animations proposés et promus par le Parc;
- être force de proposition auprès de l'association ou de l'entreprise sur une opération menée avec le Parc qui pourrait lui être profitable...

→ et pour tous, en tant qu'habitants :

- accompagner ses proches pour découvrir les produits, équipements et animations proposés et promus par le Parc;
- relayer l'information diffusée par le Parc auprès des proches, membres de ses réseaux...

Conseiller et orienter les demandes

Dans le cas d'un échange ou d'une rencontre avec un porteur de projet, l'Ambassadeur :

met la personne en relation avec le chargé de mission concerné ;

ou

 oriente le porteur de projet vers l'élu délégué au Parc de sa commune, de sa Communauté de communes ou de sa Communauté d'agglomération.

NB : l'Ambassadeur joue un rôle complémentaire de celui du délégué, représentant mandaté officiellement par sa commune ou sa structure intercommunale auprès des instances décisionnelles du Parc.

Se former en continu

L'Ambassadeur s'engage à suivre une formation de 3 jours obligatoires, proposée par le Parc pour avoir :

- une culture générale à l'échelle des Parcs naturels régionaux ;
- une culture locale à l'échelle du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Afin de conforter ses connaissances et d'en développer de nouvelles, des formations thématiques et journées techniques lui sont proposées par le Parc durant l'année. Il est invité à y participer.

L'Ambassadeur s'engage à suivre obligatoirement les formations « Remise à niveau » (1 journée) qui lui sont proposées tous les 5 ans.

S'impliquer dans la vie du réseau de manière positive

Devenir Ambassadeur, c'est intégrer un réseau de personnes qui contribuent à l'action du Parc, aiment leur territoire et partagent les valeurs du Parc :

- préservation et valorisation des patrimoines ;
- équité sociale et solidarité ;
- attachement au territoire.

Pour la crédibilité du réseau et sa pérennité, le réseau ne saurait être le lieu pour relayer des ambitions et/ou des convictions personnelles et/ou politiques pouvant porter préjudice au rôle d'écoute et de médiation du Parc, vis-à-vis de ses nombreux partenaires.

Enfin, la vie du réseau ne saurait reposer uniquement sur les actions mises en œuvre par le Parc. L'Ambassadeur doit y jouer un rôle actif. Il est encouragé à proposer et réaliser avec le Parc ou d'autres membres du réseau, de nouvelles initiatives bénéfiques au réseau.

Étre une personne ressource

Identifié comme un réel appui pour le bon déroulement de l'action du Parc, l'Ambassadeur s'engage à :

- relayer les informations du Parc sur le territoire ;
- participer aux manifestations selon ses disponibilités ;
- communiquer au Parc des manques ou des problèmes observés sur le territoire ;
- évaluer les produits Parc : sentiers nature, sentiers d'interprétation, circuits patrimoine, circuits équestres et vtt, et sorties accompagnées de l'Agenda des animations ;
- s'il le souhaite, proposer ses compétences particulières (langues, informatique...) au Parc et aux membres du réseau.

Article 4. Quelle est la durée de la convention ?

À Montsoreau, le

L'Ambassadeur du Parc

La Présidente du Parc naturel régional

7, Rue

Jame d'Arc

49730 MONTSOREAU

Jame d'Arc

18.102 41 53 66 00

Fax (02 41 53 66 00)

Sophie TUBIANA

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature.